

## SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2015

---

**Ordre du jour :**      **Urbanisme**  
                          **Projet maison de santé**  
                          **Admission en non-valeur**  
                          **Travaux AEP Epanezet**  
                          **Questions diverses**

---

Par suite d'une convocation en date du 29 septembre 2015, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis en mairie le vendredi 9 octobre 2015 à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Bernard CHASSOT, Maire.

Étaient présents : Bernard CHASSOT, Jean-Claude JACQUET, Patrice GAILLARD, Cédric ROMAND, Jean-Claude TIMMERMAN, Karine VEYRAT, Jacques VUICHARD, André MORARD, Anne-Marie BAUDET, Jacques MENU, Thierry MERLE, Laëtitia SEBERT, Lydie GALL

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : Véronique LEGENDRE (a donné pouvoir à Laëtitia SEBERT), Philippe NAVET (a donné pouvoir à André MORARD)

Le Maire ayant ouvert la séance à 20h30 et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été nommée secrétaire de séance : Jacques VUICHARD

---

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance de conseil municipal du vendredi 11 septembre 2015.

### Urbanisme

Monsieur le Maire présente les dossiers d'urbanisme déposés et rappelle à l'assemblée que, pour respecter la réglementation, les avis donnés aux dossiers ne seront plus affichés.

Mme MALEK, personne ayant un projet de maison de santé pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, étant en retard, Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre des points de l'ordre du jour.

### Admission en non-valeur

Monsieur le Maire rappelle l'état du comptable sur les créances irrécouvrables. Il rappelle la décision du conseil municipal en date du 7 mai dernier décidant d'admettre en non-valeur la dette d'un montant de 9 798.56 €. Dans ce montant, le comptable avait oublié de mentionner la dette du budget eau-assainissement qui s'élève à 163.06 €. Il rappelle que la commission de surendettement de la Haute-Savoie au sein de la Banque de France, dans sa séance du 3 décembre 2014, a décidé l'effacement de la dette à cette date. Il demande donc au conseil de valider cette décision.

Compte tenu de l'impossibilité de poursuivre la redevable, le conseil municipal, après avoir délibéré, valide l'état du comptable.

### Travaux Epanezet AEP

Monsieur le Maire rappelle le projet de poursuivre le renforcement de l'alimentation en eau potable du hameau d'Epanezet. Il indique qu'il a sollicité plusieurs entreprises pour l'établissement de devis, et donne lecture des propositions reçues. Trois entreprises ont répondu. Le devis de l'entreprise BORTOLUZZI s'élève à 51 290.42 € HT, celui de l'entreprise CHALLANSONNET à 49 643.72 € HT, et celui de l'entreprise VUACHE BTP à 56 294.15 € HT. Après avoir délibéré, et aux vues de ces propositions, le

conseil municipal décide donc de retenir la proposition de l'entreprises CHALLANSONNET, et demande à Monsieur le Maire de commander les travaux.

### **Projet maison de santé**

Les conseillers font remarquer que le terme « maison de santé » porte à confusion avec celle de Frangy. Le conseil municipal s'entend à ne plus employer ce terme pour parler de ce projet.

Mme MALEK fait la présentation de son projet. Elle indique qu'il ne s'agit pas d'une EHPAD mais bien d'un lieu de vie pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Sa structure sera limitée à 12 lits. Le prix des chambres seraient compris entre 3 000 et 4 000 € par mois.

*Arrivée de Lydie GALL à 21h25.*

Avant de donner un accord, la commune attend que Mme MALEK établisse un budget prévisionnel et prenne contact avec le Département et l'ARS, afin de savoir si cette structure serait effectivement viable.

### **Questions diverses**

Aménagement RD992 : le Département ayant fait deux propositions d'aménagement (un giratoire évalué à environ 1 500 000 € HT et un tourne à gauche à environ 850 000 € HT), la solution retenue avec le Département pour sécuriser la RD 992 est le tourne à gauche avec des terre-pleins au milieu de chaussée pour ralentir la circulation. Monsieur le Maire indique que quel que soit l'aménagement envisagé dans cette zone, les travaux de sécurisation semblent indispensables. Le conseil est du même avis. Le dossier préparatoire du Département sera donc soumis à des géomètres (DUPONT – NACHON – VUAILLAT) pour préparation du dossier à soumettre aux maîtres d'œuvre.

Maison de santé de Frangy : Jacques VUICHARD explique que le CAUE étudie le projet et préparera un dépliant pour présentation aux professionnels de santé.

Il explique la situation critique des médecins à Frangy : départ de deux médecins.

Barrières à neige : Monsieur le Maire propose de changer une partie des barrières à neige. Le devis s'élève à 785 € HT pour 100 mètres de filet plastique. Le conseil accepte ce devis.

Échange parcelle à Epanezet : M. le Maire indique qu'il a été saisi par la famille FAVRE-BONVIN pour l'échange d'un terrain (parcelle A757) de 36 m<sup>2</sup> à Epanezet qui accueille actuellement les containers à ordures ménagères.

Transit camions décharge Frangy : Monsieur le Maire indique que la Sous-Préfète a obtenu que les camions devant transiter sur la RD 992 aux abords de l'école emprunteront finalement cette route que dans un sens. Le 2<sup>e</sup> voyage se faisant par le réseau autoroutier.

Cérémonie du 11 novembre : elle aura lieu le dimanche 8 novembre 2015 à 11h00 devant le monument aux morts.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.